

Secteurs et professions visés par la hausse de 10 à 20% du seuil de TET par lieu de travail, dans le volet des postes à bas salaire

Secteurs	Profession visées
Commerce de détail excluant l'alimentation (SCIAN 44-45 sans 445)	6611 Caissiers/caissières
	6622 Garnisseurs/garnisseuses de tablettes, commis et préposés/préposées aux commandes dans les magasins
	6732 Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées
Hébergement et restauration (SCIAN 72)	6611 Caissiers/caissières
	6711 Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé
	6731 Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers
Fabrication d'aliments, de boissons et de tabac (SCIAN 311, 312)	9617 Manœuvres dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes
Gestion de sociétés et d'entreprises et services administratifs, de soutien et autres (SCIAN 55,56)	6731 Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers
	6732 Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées
	6733 Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles
	8612 Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains
Soins de santé (SCIAN 621, 622, 623)	6731 Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers
Foresterie et exploitation forestière (SCIAN 113, 1153)	8616 Manœuvres de l'exploitation forestière
Fabrication de produits métalliques (SCIAN 332)	9612 Manœuvres en métallurgie
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc (SCIAN 326)	9615 Manœuvres dans la fabrication des produits en caoutchouc et en plastique
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	9614 Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois